

Communiqué

pour diffusion immédiate



La Commission scolaire de Rouyn-Noranda s'entête pour la qualité du service aux élèves

Rouyn-Noranda, le 16 mai 2017 – Lors du conseil des commissaires qui s'est tenu hier soir, des représentants du Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT) se sont adressés aux membres présents en dénonçant les actions qui ont été posées par la Commission scolaire de Rouyn-Noranda en lien avec des dossiers de congédiement.

Il est important de préciser que les dirigeants de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda ont toujours géré de façon adéquate les dossiers dont il est question. D'abord et avant tout, ils ont procédé avec détermination en vue d'assurer la qualité du service offert aux élèves. La Commission scolaire a le devoir d'agir au regard des plaintes reçues ainsi que des témoignages recueillis de la part tant de parents, de collègues de travail que d'élèves. Étant donné l'importance des motifs de congédiement, soit d'incompétence et d'incapacité tels que mentionnés par le SEUAT, la Commission scolaire a donc utilisé tous les recours prévus afin que les élèves, dont elle a la responsabilité, puissent bénéficier d'un service de qualité.

Bien que ces dossiers aient engendré des coûts que la Commission scolaire a dû défrayer sur une période de plus de trois ans, aucun montant n'a été pris dans les budgets destinés aux services aux élèves. D'ailleurs, des actions entreprises afin de redresser le dossier en lien avec l'assurance salaire a permis à cette organisation d'épargner des sommes considérables au cours des dernières années. En investissant en priorité dans les services offerts aux élèves, les dirigeants de la Commission scolaire ont toujours effectué un excellent travail pour bien gérer les fonds publics qui leur sont attribués.

Toujours dans un souci de saine gestion des fonds publics, le conseil des commissaires ne commandera pas d'enquête indépendante en lien avec les dossiers de congédiement dont le SEUAT a fait mention. De par sa préoccupation pour offrir des services de qualité aux élèves, la Commission scolaire mérite la confiance que son personnel et les parents lui manifestent. De plus, il est important de mentionner que la Commission scolaire de Rouyn-Noranda est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

– 30 –

Source : Julie Roy, conseillère en communication

Renseignements : Daniel Camden, président